(N°. 24.) (1828.)

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 52 cts. pour le recevoir par la poste, franche de port.

JOURNAL
DE LA VILLE
ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Pour les Abonnemens, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'imprimerie du Journal. Les insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

Du SAMEDI, 22 Mars 1828.

VALACHIE.

Bucharest, 27 février.

Depuis plusieurs jours toutes les lettres des frontières de la Moldavie nous font présager la prochaine entrée des troupes russes dans les deux principautés. Les nouvelles qui nous viennent des bords du Danube ne sont pas plus satisfaisantes ; l'armée turque s'y renforce tous les jours. La poste, partie de Constantinople le 10 de ce mois, n'est point encore arrivée ; mais on assure qu'il y a ici des lettres particulières venues par d'autres voies, et qui vont jusqu'à la date du 19 fév. Selon celles-ci, il n'y avait rien de changé, et le même système de terreur régnait toujours dans la capitale de l'empire ottoman.

AUTRICHE.

Vienne, 11 mars.

Les lettres particulières de Constantinople s'accordent toutes à dire que la Porte s'attend à être attaquée d'un moment à l'autre par la Russie. Outre les batteries et remparts formidables qu'on a élevés autour de cette capitale, quelques vaisseaux de ligne et plusieurs grandes frégates croisent dans la mer Noire pour empêcher la flotte russe d'entrer. On travaille jour et nuit à Rudschuk à élever une tête de pont pour défendre le passage du Danube. On pense que ce sera sur ce point que le grand choc des deux armées belligérantes aura lieu. L'envahissement des deux principautés trouvera moins de résistance. En général, tout annonce que la Porte se prépare plutôt à une guerre défensive qu'à une guerre offensive.

Il paraît que plusieurs régimens autrichiens qui se trouvent en Hongrie vont former une armée d'observation du côté de la Servie, et que les Autrichiens occuperont cette province en même tems que les Russes franchiront le Pruth.

ANGLETERRE.

Londres, 13 mars.

On lit dans le *Standard* : « Nous craignons que la guerre ne soit enfin inévitable *pour* la Turquie ou contre la Turquie ; mais cela dépend des vues du gouvernement russe.

» Nous ne prétendons pas dissimuler que le document, quel qu'en soit le nom, reçu par le prince de Lieven, ne laisse que peu d'espoir de voir triompher à St-Pétersbourg les conseils de la modération.

» Il est évident que l'empereur Nicolas voit les avantages qu'il a tirés de l'imbécillité du dernier ministère, et peut-être l'ambition qui l'a influencé, quand il a pris part au traité de Londres, se trouve maintenant jointe à un peu d'irritation par suite de l'opposition qu'on semble disposé à mettre à ses projets.

» Cependant c'est sur le traité désastreux du 6 juillet que la déclaration qu'on vient de recevoir est fondée, et par suite de ce traité il réclame le droit de jeter ses hordes sur la Turquie avec ou sans le consentement de ses alliés.

» Il n'est pas difficile de prévoir comment notre gouvernement agira dans ces circonstances. On essaiera d'abord les remontrances, en effet il ne se passe pas de jour que le prince de Lieven et le secrétaire pour les affaires étrangères ne soient plusieurs heures en conférences ; mais dans le cas où la Russie n'écouterait pas les remontrances, nous sommes sûrs que le duc de Wellington saura amener les Turcs à traiter par des *moyens britanniques*, ou que dans tous les cas il empêchera la puissance colossale de la Russie de s'étendre jusqu'aux bords de la Méditerranée. »

FRANCE.

Paris, 17 mars.

On s'attendait à ce que, dans les dernières séances du parlement, des interpellations seraient adressées aux ministres de S. M. B., au sujet de la tournure qu'ont prises les affaires d'Orient. L'attente générale a été trompée. Il y aurait peut-être lieu de s'étonner du silence qu'ont gardé les chefs de l'opposition sur un objet qui occupe si fortement l'attention publique depuis quelques jours, si l'on ne se rappelait la conduite qu'ont tenue les ministres anglais dans plusieurs circonstances importantes. Par des communications faites confidentiellement à leurs adversaires politiques, on les a vus prévenir les questions qui leur eussent été indubitablement adressées, et éviter des explications qui, malgré toutes les réserves qu'ils eussent mises, auraient pu donner quelques indices des projets du gouvernement. Les journaux qui n'ont point reçu les mêmes communications, ne se croient pas dans la nécessité de se montrer aussi circonspects. Ils se livrent à des conjectures, à des réflexions ou à des menaces propres à soulever le voile dont la politique anglaise voudrait rester enveloppée. C'est dans la vue d'initier nos lecteurs aux secrets des craintes et des hésitations du cabinet de St-James, que nous publions des extraits développés de la plupart des articles des feuilles anglaises sur les affaires d'Orient.

— Il paraît que les jésuites n'ont pu faire à Madrid de prosélytes ni parmi les maîtres d'armes ni parmi les maîtres de danse. Dans ce désappointement, les RR. PP. ont eu recours à un moyen singulier. Ne voulant pas introduire dans le collége des nobles, dont ils ont la direction, des hommes qui ne soient point affiliés à la compagnie, ils se sont déterminés à apprendre eux-mêmes des arts qu'ils ne veulent pas voir enseigner à leurs élèves par des profanes. C'est ainsi que les plus lestes des enfans de st. Ignace ont appris l'escrime et l'exercice il y a 18 mois environ ; c'est ainsi qu'ils prennent aujourd'hui des leçons de danse pour se perfectionner en peu de tems dans l'art de Marcel. Rien n'est plus divertissant, nous mande notre correspondant de Madrid, que de voir des révérends pères, la robe retroussée par dessus le genou, suer sang et eau pour battre un entrechat ou pour pincer un rigaudon.

Du 18. — Depuis quelque tems on s'est livré à beaucoup de conjectures sur la rentrée de M. le vicomte de Châteaubriand aux affaires. Le calcul des combinaisons qui devaient l'y ramener paraît toucher à sa fin. Les personnes d'ordinaire les mieux informées assuraient ce soir que la présidence du conseil des ministres a été offerte au noble pair. On disait aussi qu'une partie du ministère de l'intérieur a été mise à sa disposition ; on parle même de l'instruction publique comme ayant dû entrer dans ses attributions. Ce qui passe pour certain, c'est que M. de Châteaubriand sera du moins ministre sans portefeuille, et l'on ne serait pas étonné que l'ordonnance de sa nomination fût insérée dans la feuille officielle de demain.

— On dit que le gouvernement s'occupe de noliser à Marseille cent navires de commerce pour se rendre à Toulon comme bâtimens de transport. On ne sait si c'est pour l'expédition que l'on prépare pour la Grèce ou pour celle d'Alger.

(*Ami de la Charte.*)

PAYS-BAS.

La Haye, 15 mars.

Hier, les sections de la seconde chambre des états-généraux ont été réunies pour l'examen du code pénal.

Les membres n'avaient encore reçu qu'une partie du *mémoire explicatif du gouvernement en français*. On croit qu'il sera communiqué demain ou après-demain en entier, alors l'examen sera continué ; il doit être terminé avant la clôture de cette session, qu'on attend toujours avant Pâques. Les observations des sections seront communiquées au gouvernement, qui y répondra, et la discussion publique n'aura lieu, dit-on, qu'à la session prochaine, malgré la demande de quelques députés, qui dans la dernière séance ont insisté sur une discussion publique pendant la session actuelle.

MM. Gockinga et Van Toulon, ont exprimé ce vœu, qui a été partagé par d'autres membres.

D'après le *mémoire explicatif*, une grande majorité des membres s'est prononcée pour le *maintien de la peine de mort* ; 60 à 61 l'ont jugée nécessaire, et seulement 14 à 15 ont été d'un avis opposé.

Bruxelles, 18 *mars*.

Sa Majesté, ainsi que S. A. R. le prince d'Orange, sont arrivés hier vers 5 heures du soir en cette résidence.

— Son Exc. le ministre de l'intérieur est arrivé avant-hier dans cette ville.

— La *Gazette d'Amsterdam* publie en forme de supplément un arrêté de S. M. en date du 10 mars, qui, sur la demande de la chambre du commerce et des fabriques et de la régence de la ville d'Amsterdam, ordonne de cesser, à partir de la date de cet arrêté, les travaux pour fermer par une digue la rivière de l'Y, et approuve le projet d'un endiguement partiel de cette ville, d'après les devis et développemens présentés à cet effet.

La régence ajoute qu'elle se flatte que la publication de cet arrêté excitera la reconnaissance des habitans d'Amsterdam pour la bienveillance dont S. M. vient de leur donner un nouveau témoignage.

— S. M. vient d'accorder à M^me^ veuve Smet et fils, de cette ville, un brevet de dix années, avec prime, pour un nouveau vinaigre perfectionné et salubre, dont ils sont les inventeurs.

— On assure qu'on a reçu des lettres de Londres, de la maison Rothschild, établie en cette capitale, mandant à une maison respectable de Bruxelles, que le gouvernement anglais, toujours sans se départir du traité du 6 juillet 1827, est déterminé à rester neutre dans la guerre par terre que la Russie paraît résolue à entreprendre en occupant les principautés de Moldavie et de Valachie.

— Les derniers essais chimiques faits sur la cochenille, produite par l'insecte dont la propagation a été confiée par le gouvernement espagnol, au magistrat de Cadix et à une junte établie à Séville, ont prouvé que la cochenille espagnole l'emporte en éclat sur celle d'Amérique. Ce riche produit, transporté depuis quelques années en Andalousie, ainsi que la culture du café, du tabac et de la canne à sucre pourraient suffire dans peu d'années, pour élever au plus haut degré possible la prospérité de ces provinces méridionales. (*Eclaireur.*)

Du 19. — Le journal du Limbourg pense que les antécédens et le dernier mémoire adressé à la deuxième chambre en réponse aux observations des sections sur le code pénal, laissent peu d'espoir pour un retrait volontaire.

— On écrit de La Haye, le 16 : La clôture de la session actuelle des états-généraux avant les fêtes de Pâques, qu'on regardait comme certaine il y a quelques jours, est aujourd'hui fortement révoquée en doute.

M. le baron Van Tuyl van Serooskerken, adjudant du prince d'Orange, qui précède S. A. R. dans son voyage à Pétersbourg, est déjà parti depuis deux jours pour cette capitale.

— L'endiguement partiel du circuit de la ville d'Amsterdam consiste en ceci : La digue prendra de Zeeburg, et se terminera à la ville, en face du grand canal de la Nord-Hollande ; une seconde digue s'étendra dudit canal jusqu'à la digue de mer, derrière l'île dite *Bikkers-eiland*. De cette manière, la ville, à l'exception d'une petite partie, afin de ne point entraver la navigation journalière, sera préservée d'inondations ; elle aura deux bassins avec écluses, pour le passage de grands vaisseaux, et la communication directe de l'Y avec le Zuiderzée restera entièrement libre.

Du 20. — Par jugement d'hier, 19 mars, la chambre du conseil a renvoyé MM. Ducpétiaux et Tarlier de la poursuite intentée à leur charge du chef de la publication de l'ouvrage intitulé : *Apologie de la peine de mort, par M. Asser, avec des observations critiques*, dont l'un est l'auteur, et l'autre l'éditeur. Le ministère public avait, dit-on, abandonné la prévention contre M. Weissembruch, imprimeur.

(*Gazette des Tribunaux de Bruxelles.*)

— L'audience que le Roi a donnée hier n'a fini qu'à cinq heures ; on assure qu'il a été remis à S. M. divers mémoires ou pétitions qu'elle a reçus avec bonté. On porte à 250 le nombre des personnes qui ont eu l'honneur d'être admises à cette audience.

— S. M. a accordé hier aux détenus de Vilvorde qui avaient assisté à l'incendie et qui avaient aidé à éteindre le feu, grâce de la détention qui leur restait à subir.

— M. Hennessy vient d'obtenir un brevet de dix ans, pour l'importation d'un procédé d'Annonay, appliqué au collage du papier à la cuve. Le breveté jouira de son privilège, sous la condition de communiquer, moyennant une modique indemnité, le secret de ce procédé aux fabricans du royaume, qui lui en feront la demande.

INVENTIONS ET DÉCOUVERTES.

Une lettre insérée dans l'un de nos journaux mentionne une cure radicale de rhumatismes au moyen de la vapeur, dont on a trouvé le moyen d'appliquer l'efficacité sur la partie malade. Douze immersions de ce fluide, dans l'espace d'un mois, ont guéri l'auteur de cette lettre d'une maladie douloureuse de ce genre, qui s'était fixée sur ses jambes. Ce remède est dû à une personne étrangère à la médecine, et il est à ce qu'il paraît si sûr et si prompt, qu'un docteur même s'est confié à M. Van Roest, avec espoir d'un succès complet.

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Luxembourg, 22 *mars*.

La note suivante a été communiquée au journal *Mathieu Laensbergh* : La grande route, n° 9, de Liége à Bruxelles, par Oreye, se trouvera sans diligences au 1^er^ avril ; voilà une des premières routes du royaume sans service ; ce qui ne peut être attribué qu'à la taxe énorme dont le fisc vient de frapper les messageries. Si les routes de première classe sont sans service, les autres le seront à plus forte raison. Les adjudicataires qui auront compté sur la hausse pour se rendre fermiers de barrières sont déjà déçus dans leurs espérances ; au lieu de recevoir la somme qu'il percevaient précédemment, ils ne recevront rien. On dit cependant que l'administration va mettre en réadjudication toutes les barrières qui ne sont pas portées aux prix proportionnés à l'augmentation de la taxe sur les diligences. Les fermiers de la route dont nous parlons avaient compté sur la diligence à quatre chevaux et à dix-huit places, qui aurait donné par jour 2 florins 50 cents, et annuellement 912 fl. 50 c. Comment seront-ils indemnisés de cette perte ?

— Le ministre des finances de Russie vient, dans l'intérêt des manufactures du pays, de défendre aux négocians l'importation de draps foncés ayant la moindre nuance ou reflet de vert, sous peine de confiscation.

— On vient d'avoir à déplorer à Bonn une nouvelle victime de la fureur des duels. Le jeune comte Fréderic de C....r, de Silésie, petit-fils d'un homme d'état très-distingué, dont les services immortels sont consignés dans les annales de la législation prussienne, s'étant battu le 20 février, a reçu dans la poitrine une blessure à laquelle il n'a survécu que sept jours.

(*Journal de Francfort.*)

— On calcule que la quantité de métiers à tisser, mis en mouvement, par la vapeur ou par l'eau, dans l'étendue de la Grande-Bretagne, s'élève à 58,000. Leur produit moyen, sur le pied de 22 yards carrées par métier, serait donc de 1,254,000 yards par jour, soit 7,524,000 par semaine, 31,300,000 par mois, et 375,600,000 par an. En accordant 6 yards pour le vêtement annuel d'une seule personne, cette quantité suffirait pour habiller 62,700,000 individus ; elle couvrirait 62,700 acres de terrain et traverserait l'Atlantique soixante et dix fois.

(*Phare du Hâvre.*)

— Le gouvernement vient de demander aux gouverneurs de province la confection d'un tableau statistique des produits d'agriculture obtenus pendant l'année 1827, avec indication du nombre de bonniers ensemencés de chaque espèce de grains et substances farineuses et oléagineuses, de la quantité de rasières de semence par bonnier, et du poids de la rasière de froment et de seigle 1^re^ et 2^e^ qualité.

— Le directeur des travaux du canal des Ardennes doit arriver en cette ville le 23 de ce mois ; on en conclut que ces travaux vont être poussés avec la plus grande activité. Il a passé, le

même jour, par la ville, des voitures chargées de quantité de brouettes et ustensiles, de même que des transports de planches ouvrées ; tous ces objets sont transportés sur Diekirch.

— Malgré la probabilité d'un changement prochain dans la législation relative à l'entrée des vins de France, changement que l'on avait à tort présenté comme devant influer sur le prix des vins de Moselle; les propriétaires de vignobles sont assurés que le gouvernement conservera une prime d'encouragement assez notable aux produits indigènes ; ce qui prouve leur confiance, c'est que sur bien des points, des capitaux sont employés à la construction de nouveaux vignobles, principalement dans la direction de Wormeldange, canton le plus renommé pour la bonté des vins, dans le pays de Luxembourg.

— Le 15 de ce mois, au soir, M. Steis, chirurgien à Grosbous, en retournant chez lui, fut attaqué par des malfaiteurs, dont l'un lui a asséné sur la tête un coup qui l'a étendu par terre, sans connaissance ; après lui avoir pris tout l'argent qu'il avait sur lui, consistant en deux pièces de cinq francs et une couronne de France, ces brigands ont pris la fuite.

On a remarqué avec surprise qu'aucun journal de la Belgique ne s'est occupé de la *Société du Luxembourg*. A l'exception de l'article qui nous a été communiqué et que nous avons inséré dans notre feuille du 20 février, aucune réflexion, aucune observation n'a signalé l'existence de cette importante entreprise. Quant à cet article, il n'est à considérer que comme une espèce de *prolégomènes* (1). Ce serait, en effet, non pas la matière d'un ni de dix articles de journaux d'examiner à fond toutes les questions qui se rattachent à cette conception hardie autant que neuve; mais ce devrait être l'objet d'un traité *ex professo*. Nous connaissons bien des royaumes où les choses ne se passeraient pas ainsi, et c'est vraiment *déplorable* que l'esprit public ne se déploie pas, chez nous, avec plus d'énergie. N'est-ce donc rien qu'une société qui se constitue et opère avec un capital de *dix millions de florins ?* Est-ce que les *millions* d'aujourd'hui ne vaudraient ou ne représenteraient, par hasard, que les *milliers* d'autrefois?

Si l'on veut se livrer à quelques rapprochemens assez curieux, on remarquera que la compagnie hollandaise des Indes orientales, constituée pour le commerce et la conquête d'un immense pays, n'a commencé, en 1602, qu'avec un fond primitif de f. 6,459,840. Combien d'autres associations, qui ont exercé, dans les deux derniers siècles, une prodigieuse influence sur de grands états, n'ont été dotées que d'un capital plus faible que celui de la Société du Luxembourg. Sans avoir besoin d'aller chercher les exemples bien loin, remarquons que la *Nederlandsche Bank*, établie à Amsterdam en 1814, n'a qu'un capital égal à celui de notre société.

Parmi les dispositions qui régissent cette association, il en est une qui mérite la plus grande publicité; car, tant qu'elle ne sera pas connue de l'Europe savante, elle ne produira aucun résultat. Il est très-étonnant même qu'elle n'en ait pas eu une toute spéciale, puisqu'elle est du genre des questions qui rentrent dans la cathégorie des annonces et publications faites par les Sociétés scientifiques. C'est l'article 22 des statuts, ainsi conçu :

« Les vingt actions restantes, ou les deux cents coupons qui les représentent, seront à la disposition de l'administration, pour être par elle, mais sous l'approbation du roi, inscrits à titre d'hommage au nom des savans, écrivains, ingénieurs nationaux ou étrangers qui, par leurs travaux ou leurs écrits, contribuent le plus à propager l'esprit d'association, et son application aux travaux d'utilité générale, ou qui ont découvert et publié des procédés nouveaux ou des perfectionnemens dans les constructions de routes et canaux, ou dans les travaux minéralogiques et métallurgiques. »

Quand on voit tant de questions insignifiantes proposées par les plus minces académies de province, remplir les colonnes des journaux, il y a réellement de quoi s'étonner qu'on ne rende pas le public attentif à un appel fait aux lumières et aux sciences, avec une dotation de cent mille florins affectés spécialement à des récompenses pécuniaires. Encore n'est-ce pas là le mérite unique de la rémunération : il consiste bien plus encore dans l'approbation d'un prince éclairé dont l'honorable suffrage doit précéder l'hommage de la société.

(1) Longue et ample préface qu'on met à la tête d'un livre, et qui contient les notions les plus nécessaires à l'intelligence des matières qui y sont traitées. (*Dict. de l'Académie.*)

Espérons que cet appel sera entendu de tous ceux qui peuvent y répondre d'une manière digne des nobles palmes qui leur sont offertes. C'est autant dans l'intérêt général que dans celui de la société, que nous formons ce vœu. Puisse-t-il être exaucé par le secours des lumières d'un enfant du pays ! Qu'il serait satisfaisant que cette liste d'hommages pût recevoir, en tête, le nom d'un homme sorti du sein d'une population où la société a placé ses plus importans travaux !

Quant à nous personnellement, nous sommes réduits à souhaiter la réussite entière et des plus complètes, d'une conception que nous avons rangée, dès son apparition, en 1825, au nombre des plus grands bienfaits qui pussent arriver à une province pauvre de capitaux, mais riche de dévouement à l'ordre, et d'attachement à ses bienfaiteurs. Notre coopération, si jamais elle pouvait être requise, se bornera probablement à ne laisser passer aucune occasion de faire connaître au public et aux intéressés, tout le bien que la société peut opérer sans nuire à ses intérêts. Elle se manifestera par notre empressement à accueillir toutes les discussions inspirées par l'importance de l'objet considéré relativement au bien-être du pays, en général, et de nos contrées spécialement. Nous pourrions nous abstenir d'ajouter qu'aucune polémique inconvenante ou évidemment empreinte de l'esprit de partialité ne trouvera place, en aucun tems, dans notre feuille.

Finalement, nous croyons devoir engager toutes les personnes auxquelles leur position ou leurs lumières offrent les moyens de contribuer à ce que cette circonstance mémorable ne se passe pas, pour nous, sans laisser des traces bienfaisantes et durables ; nous les engageons, disons-nous, à donner de la publicité aux faits qui peuvent intéresser le public, et même aux conceptions qui se dirigent particulièrement vers les choses utiles que la Société du Luxembourg pourrait entreprendre avec des ressources si considérables, eu égard surtout au terrain sur lequel elle opère.

PROCLAMATION DU GOUVERNEUR DE LA GRÈCE.

« Si Dieu est pour nous, personne n'est contre nous.

» Enfin, je me trouve au milieu de vous, j'en rends grâce au Très-Haut.

» La vive satisfaction avec laquelle vous m'avez reçu, la confiance dont vous daignez m'entourer, touchent profondément mon cœur. Le moment n'est pas encore arrivé ou je pourrai vous montrer tout mon dévouement et ma reconnaissance toute entière, mais j'espère vous en convaincre aussitôt que vos représentans, constitués légalement en assemblée nationale, connaîtront les communications que je dois leur faire.

» Alors, vous verrez que l'unique but de mes voyages et de mes efforts, depuis le mois de mai dernier, n'était que de faire sortir notre chère patrie de cette position funeste et isolée où elle se trouve encore aujourd'hui, de la faire jouir sans retard des bienfaits que lui promet le premier paragraphe de l'article additionnel du traité de Londres du 6 juillet dernier, et de lui procurer des ressources pécuniaires de la part de toutes les puissances qui ont signé ce traité.

» Les honneurs rendus le 24 de ce mois ont pour objet votre pavillon et l'installation de votre nouveau gouvernement. Ils doivent nous faire voir que le but n'est pas encore atteint; mais il le sera lorsque le gouvernement intérieur, fort par les lois, pourra vous délivrer de l'affreuse anarchie, et vous conduire par degré à votre reconnaissance nationale et politique.

» C'est alors que vous pourrez donner aux souverains alliés les gages indispensables que vous devez, afin qu'ils ne doutent plus de la marche que vous prendrez pour parvenir au but salutaire qui a fait naître le traité du 6 juillet, et amené la journée mémorable du 20 octobre.

» Avant ce moment, vous n'avez aucun droit d'espérer les secours que j'ai invoqués pour vous, ni rien qui puisse servir à l'établissement du bon ordre dans l'intérieur, ou à la conservation de votre réputation au-dehors.

» Je suis vivement affligé que l'assemblée nationale de Trézène n'ait pas fourni au sénat des forces suffisantes pour faire triompher son indépendance.

» Il est impossible de convoquer une assemblée nationale avant le mois d'avril ; mais, pendant cet intervalle, la crise actuelle en continuant, pourrait détruire toutes nos espérances, et vous priver des fruits des sacrifices immenses que vous avez faits dans votre lutte sacrée, lutte que vous avez soutenue avec autant de bravoure que de persévérance.

» Pérsuadé que vous désirez avec ardeur obtenir les fruits de ces sacrifices et réaliser l'attente des puissances alliées, ainsi que l'intérêt dont le monde chrétien vous honore, j'ai fait usage du seul moyen qui fût en mon pouvoir, en convoquant l'assemblée nationale pour le mois d'avril, et en adoptant jusqu'à ce moment un gouvernement provisoire fondé sur les bases des actes d'Epidaure, d'Astre et de Trézène.

» J'ai choisi cette espèce de gouvernement, après avoir consulté le sénat et ceux d'entre vous dont je connais l'expérience. J'aurai leur appui ainsi que celui des hommes qui, par les suffrages des provinces de l'état, se sont déjà élevés aux honorables fonctions de représentans de la nation.

» En s'associant à moi, ils partageront mes travaux et ma responsabilité. L'assemblée nationale en sera juge.

» Ma vie toute entière, la carrière publique que j'ai parcourue depuis plus de trente ans, la faveur que j'ai acquise dans plusieurs pays de l'Europe, vous présagent que le seul but de ma résolution est de vous ranger sous l'égide des lois, et de vous préserver des funestes conséquences d'un gouvernement arbitraire. Egine, le 2 février 1828.

» *Le gouverneur*, J. A. Capo-d'Istrias. »

A la suite de cette proclamation, le président de la Grèce a établi un gouvernement provisoire, sous le nom de *Panhellenikon*, c'est-à-dire *toute la Grèce*, composé de 27 membres. Cette organisation n'existera que jusqu'à la réunion de l'assemblée nationale pour le mois d'avril.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Holz-Versteigerung.

Am 1sten April nächstkünftig, und folgenden Tagen, wird auf Begehren der Lokal-Behörde der Gemeinde Befort, in dem Dielinger und Beforter Gemeinde-Wald, nämlich zu Dielingen, im Schlag genannt Bourdelle, 31 Eichen- und 32 Buchen-Stämme, und zu Befort, im Schlag genannt Krank, 73 Eichen-, 97 Buchen-Bäume und 959 Korden Holz; gesagte Bäume zu Bau-, Wagner- und Marine-Holz tauglich, öffentlich versteigert werden.

Die Versteigerung wird statt haben, 1stens im Gemeinde-Büsch von Dielingen, und 2tens im Beforter Büsch, und fängt an um eilf Uhr des Vormittags.

Echternach, den 19ten März 1828. Hanff, Notar.

Wein-Versteigerung.

Am Montag, 31sten des laufenden Monats März, und folgenden Tagen, gegen zwei Uhr des Nachmittags, wird Herr Koch, im Lüttticher-Gasthof, Groß-Straße, N°. 109, zu Luxemburg, auf neun Monate Borg, meistbiethlich verkaufen lassen:

85 Barils (9 Fuder) Wormeldinger-Wein vom Jahr 1825;
57 Barils (6 Fuder) Schwebsinger-Wein vom nämlichen J. 1825;
123 Barils (13 Fuder) Wormeldinger-, Schwebsinger- und Grevenmacher-Wein vom Jahr 1826;
38 Barils (4 Fuder) Wormeldinger-Wein vom Jahr 1823.

Denjenigen Ankäufern, welche ihre Preise inwendig einem Monat, vom Tage der Versteigerung bezahlen, werden fünf Prozent prorata nachgelassen werden. Luxemburg, den 21 März 1828.

F. X. Heuschling, Notar.

On prévient le public que le huit avril prochain, et les jours suivans, les héritiers de feu M. Recht, de Mœstroff, vendront en l'étude du notaire Vannerus, à Diekirch, non-seulement les biens situés à Mœstroff et au canton de Diekirch, mais encore les bois et autres immeubles situés au territoire de Larochette et autres lieux. Le tout en masse ou en quarante-deux lots. — On vendra également en main-ferme ou autrement:

En froment, 78 rasières; — Seigle, 125 id. — Méteil, 44 id. — Avoine, 197 id. — Vesces, 4 1/2 id. — Orge, 7 id. — Pois, 2 1/2 id. — Sarrasin, 1 id. — Pommes-de-terre, 50 id. — Total 509 rasières.

Fait à Diekirch, le 18 mars 1828. F. J. Vannerus, not.

Am Donnerstag und Freitag, 27 und 28 März 1828, um neun Uhr Morgens und zwei Uhr Nachmittags, sollen, im Pfarrhause zu Mutfort, die vom Nachlaß des Herrn Zacharias Josephus Wellenstein seelig, Pastor allda, herkommende Mobiliar-Effekten, als: Kühe, Schweine, Stier, Fourrage, Früchten, eine Quantität Tücher jeder Art, Bett- und Tisch-Leinwand, Bettzeug, Matratzen, Schränke, Kommoden, Tische, Stühle, Küchen-Geräthschaften, Uhren, Bücher, Bretter, Faßdauben, Speisen, öffentlich verkauft werden.

Die Wormeldinger 1825er Weine werden am Donnerstag, 27sten, Nachmittags, versteigert. Baasen, Notar.

A VENDRE six ou huit BEAUX ORANGERS, ayant plus de cent ans d'âge et enfermés dans de bonnes caisses, ce qui les rend d'un transport facile. S'adresser à M. Rousseaux, rue du Pont-des-Morts, n. 13, à Metz, ou chez le même au Ban-St-Martin, près ladite ville.

AVIS. — A vendre chez H. Lahaye-Reuter, Grand'rue à Luxembourg, des Anchois, pendant toutes les saisons de l'année, à 42 1/2 cents (90 centimes) le 1/2 kilogr., la douzaine 14 cents (30 centimes). Des Merlans à 29 cents (60 centimes) le 1/2 kilogr.

Luxembourg, le 18 mars 1828.

Nachricht. — Zu verkaufen bei H. Lahaye-Reuter, Specerei-Krämer, in der Groß-Gasse in Lützemburg, Sardellen (anchois) 42 1/2 Cents (90 Centimen) per 1/2 Kilogr., das Dutzend 14 Cents (30 Centimen). Skellfisch, 29 Cents (60 Centimen) per 1/2 Kilogr.

Lützemburg, den 18ten März 1828.

A LOUER PRÉSENTEMENT, dans le grand jardin appartenant à Mme la veuve Dutreux, et situé sur le Limpersberg, DEUX JOLIS PARTERRES bien clos, avec une grande chambre dans la maison du jardinier. — Les amateurs pourront connaître les conditions chez Mr J. Paquet, marchand-tanneur au Pfaffenthal, n° 4.

Zu vermiethen sind gegenwärtig die beiden, in dem großen, der Wittwe Dütreux angehörigen, auf dem Limpersberg gelegenen Garten, gut eingeschlossenen Blumengärtchen sammt einem geräumigen Zimmer im Gärtnerhaus. — Miethslustige können die Bedingungen bei dem Herrn J. Paquet, Rothgerber im Pfaffenthal, N° 4, erfahren.

Vente de corps d'arbres.

Les 14 et 15 avril prochain, il sera procédé, par le soussigné bourgmestre, dans les bois communaux d'Irrel et Bollendorf, près Echternach, à la vente par adjudication publique, de 250 corps d'arbres chênes, dont la majeure partie propres aux constructions maritimes; ces arbres sont tous situés à proximité de la Sûre, les plus éloignés, ceux d'Irrel, n'en étant qu'à la distance d'une demi-lieue.

La vente commencera dans la coupe d'Irrel, le lundi 14 avril, à neuf heures du matin. Bollendorf, le 5 mars 1828.

Le Bourgmestre, Lefort.

Adjudication publique de la Coupe ordinaire du bois communal de Heisdorf. Exercice 1828

Mardi, 25 mars 1828, deux heures de relevée, il sera procédé, à la requête de l'administration communale de Steinsel, par le ministère du notaire soussigné, et sous l'approbation ultérieure de l'autorité compétente, à la vente par adjudication publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, sous des conditions favorables et en un seul lot, de la Coupe ordinaire sur pied de 1828, dans le bois communal de Heisdorf, lieu dit auf den Felsen. — La vente aura lieu dans la Coupe même.

Luxembourg, le 15 mars 1828. François, notaire, Grand'rue n° 129.

Oeffentliche Versteigerung des gewöhnlichen Holzschlages der Gemeinde Heisdorf.

Am Dienstag, 25sten März 1828, gegen 2 Uhr des Nachmittags, wird auf Ersuchen der Gemeinde-Verwaltung von Steinsel, und unter ternerer Genehmigung der Ober-Behörde, durch den unterschriebenen Notar zum öffentlichen Verkauf an den Höchst- und Letztbietenden, unter sehr günstigen Bedingungen und in einem Loos, des dieejährigen, auf dem Fuß stehenden Holzschlages in dem Gemeinde-Wald von Heisdorf, Ort genannt auf den Felsen, geschritten werden. — Die Versteigerung wird im Holzschlage selbst statt finden. — Lützemburg, den 15ten März 1828.

François, Notar, Großgasse N° 129.

Adjudication publique d'une belle et vaste Maison, située à Hesperange, et biens en dépendans.

Jeudi, 27 mars 1828, vers les dix heures du matin, il sera procédé, à la requête des époux Konsbruck, de Hesperange, à la vente publique et à plusieurs années de crédit, d'une belle et vaste Maison, située à Hesperange, près du pont, et biens en dépendans. — Luxembourg, le 18 mars 1828. François, notaire, Grand'rue n° 129.

Anzeige. — Sämmtliche von dem Nachlasse des Herrn Nikolas Eydt, von der Neumühle, herkommende Ackerländereien und Wiesen, gelegen auf den Bännen von Eich, Weimerskirch, Dommeldingen, Beggen, Bereldingen, Helsem, Steinsel, Heisdorf, Bofferdingen und umher, werden am Montage, 24sten des laufenden Monats März 1828, gegen 9 Uhr des Morgens, zu Eich, in dem Gasthause des Herrn Dominik Gemen, auf mehrere Jahre Borg, durch öffentliche Versteigerung stückweis verkauft werden.

Anzeige. — Das von dem Nachlasse des verlebten Herrn Karl Damian Tandel herkommende, dahier am Fischmarkte, N° 321, zwischen Herrn Biwer und dem vormaligen Krämer-Hause gelegene Wohnhaus, wird am Mittwoche, 26sten März 1828, gegen 2 Uhr des Nachmittags, in der Amtsstube des Notars Kneip von dahier, auf mehrere Jahre Borg, durch öffentliche Versteigerung verkauft werden.

Auf Ansehen der Lokal-Behörde der Gemeinde Bartringen, in Anwesenheit des Herrn Forst-Inspektors und Gemeinde-Einnehmers, werden am Dienstag, 25sten laufenden Monats März, gegen 9 Uhr Morgens, in dem Bartringer Gemeinde-Wald, im Schlage genannt Zewelt, eine Quantität von zweihundert Stück Bäumen, tauglich für Bau- und Marine-Gehölz, wie auch einige Buchen-Stämme, für Wagner und Müller, öffentlich und auf Borg bis Michäli-Tag künftig, zugeschlagen. Majerus, Notar.

A LUXEMBOURG, DE L'IMPRIMERIE DE J. LAMORT, PLACE D'ARMES.